

Délibération n° 2023 – I - 002

Débat d'orientation budgétaire

Le trente janvier deux mille vingt-trois, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Présent
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	-
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	-
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Représenté par C. Masnada
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Présente en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	-
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Pouvoir à A. Buisson
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Pouvoir à JL. Soubeyroux
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Présente en visio
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Pouvoir à A. Idelon
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

GAM : Marie Breuil / Nicolas Perrin

Services du SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur délégué / Agathe Girin, Responsable UT Sud Grésivaudan / Cédric Rose, Responsable UT Voironnais / Bertrand Joly, Responsable UT Vercors / Sébastien Besson, UT Drac / Claire Godayer, UT Drac / Simon Nadeau, UT Grésivaudan / Cécile Albano, Responsable administrative / Nadine Capellaro, assistante.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

1-Les priorités 2023 :

En 2023, les priorités du SYMBHI seront les suivantes en ce qui concerne les actions transversales :

- **Continuer la structuration du syndicat :**
 - o **Mettre en œuvre les projets programmés en 2023 dans le cadre du schéma directeur du système d'information :** sécurisation du SI et autonomisation grâce à la réalisation d'une boucle fibre et d'un hébergement sécurisé de nos serveurs ; migration vers les nouveaux systèmes autonomes de gestion financière et de gestion des marchés publics autonomes ;
 - o **Développer et commencer à mettre en œuvre une stratégie de communication** de manière à mieux faire connaître son action auprès des acteurs locaux et à faciliter la mise en œuvre des programmes et projets par une meilleure information sur les enjeux et les contenus.
 - o **Organiser la gestion du domaine public fluvial.**
 - o **Etudier la faisabilité d'un système d'alerte local en cas de crue sur les affluents des grandes rivières et d'un système de suivi des ressources en eau**
- **Déposer les dossiers d'autorisation environnementale de la plupart des 36 systèmes d'endiguement potentiels de classe C** sur la base du recensement réalisé en 2021 **et finaliser les dossiers des systèmes de classe A et B en réponse aux demandes de complément de l'Etat.** Pour cela il faudra engager les procédures nécessaires à la maîtrise foncière de ces ouvrages, obligatoire réglementairement.
- **Obtenir le permis de construire et engager le chantier du futur siège**

En ce qui concerne les programmes d'action par bassin versant, et sans préjudice des autres actions détaillées ci-après, **les priorités, validées par les commissions de programmation de chaque territoire, seront les suivantes :**

Sur le Drac :

- Réaliser l'avant-projet (AVP) du PAPI Drac et continuer la concertation sur le projet ;
- Mettre en œuvre les travaux de renaturation hydromorphologiques de la Bonne à Valbonnais, engager le projet de restauration de la continuité écologique sur l'Ebron et la troisième tranche de restauration de la Gresse aval sur Vif ;
- déposer les dossiers d'autorisation des 7 systèmes d'endiguement de classe C sur les affluents du Drac.

Sur le Grésivaudan :

- finaliser les derniers travaux du projet Isère amont au 1er semestre et finaliser l'organisation de l'exploitation par le pôle ouvrage du projet ;
- poursuivre l'élaboration des schémas d'aménagement sur les affluents et proposer une programmation opérationnelle pour ces travaux d'investissement dans le cadre de l'élaboration d'un PAPI Travaux en fin d'année ;
- Finaliser l'outil de programmation d'entretien de la végétation et engager les premiers travaux d'entretien ;
- Déposer les dossiers d'autorisation de 11 des 15 systèmes d'endiguement des affluents.

Sur la Romanche :

- Dans le cadre du programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Romanche, engager les travaux d'urgence sur les digues de Bourg d'Oisans ainsi que le schéma d'aménagement ;
- Déposer le dossier de programme d'études préalables du PAPI des affluents de la Romanche pour instruction ;
- Engager les travaux de restauration environnementale de la Rive ;
- Déposer les 7 dossiers d'autorisation des systèmes d'endiguement des affluents de la Romanche.

Sur le Sud Grésivaudan :

- Déposer le dossier de régularisation du système d'endiguement du Merdaret et définir le scénario d'aménagement pour la protection de Chatte ;
- Effectuer le bilan du contrat de rivières en vue de la préparation d'un nouveau contrat ;
- Valider le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides du Sud Grésivaudan ;
- Valider le programme de travaux à mener sur la Cumane, et engager les études préalables à la mise en œuvre d'une opération de restauration morphologiques du Versoud .

Sur Vercors-Bourne :

- Poursuivre la maîtrise d'œuvre du projet de restauration hydro-morphologique de la Lyonne à Saint-Jean-en-Royans
- Réaliser l'étude de faisabilité de restauration du Méaudret et de la Bourne amont.

Sur le Voironnais :

- Réaliser les travaux de restauration hydro-morphologique de La Grande Rigole à Poliénas et de la première tranche de la Morge à Voiron/Saint Jean de Moirans et Moirans ;
- Poursuivre l'étude du « schéma d'aménagement intégré à l'échelle du bassin versant Morge-Olon pour la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques » ;
- Déposer les dossiers des 5 systèmes d'endiguements (SE) de l'UT ;
- Finaliser le plan pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau (PPRE) sur le territoire et engager les premiers travaux d'entretien de la végétation.

Plus précisément, ces priorités se déclinent par territoire dans le chapitre suivant.

2- Prévisions concernant les travaux et études programmés en 2023

Une partie des prévisions de dépenses ci-dessous ont déjà fait l'objet d'un engagement juridique et comptable en 2022.

Ces crédits à hauteur de 2,4 M€ seront reportés sur l'exercice comptable 2023.

a- Sur le Drac

PAPI Drac Métropolitain

En 2023, le PAPI d'intention du Drac devrait voir environ 2 850 000 €TTC de dépenses. La quasi-totalité des coûts sont en investissement et concerneront essentiellement la poursuite des actions associées au PAPI d'intention avec notamment :

- le lancement de l'avant-projet et de toutes les investigations liées,
- la poursuite de la concertation,
- la finalisation de l'étude d'analyse coûts-bénéfices / analyse multi-critères (ACB/AMC).

Les dépenses intégreront également en complément de ces études :

- La rémunération du mandataire Isère Aménagement, les assistances à maîtrise d'ouvrage techniques et les expertises techniques pour le suivi de l'avant-projet,
- Diverses actions complémentaires telles que la poursuite des mesures du charriage du Drac par hydrophone et l'étude de conception détaillée pour l'instrumentation des digues à l'aide de fibre optique ou les opérations de communication autour du projet.

Drac isérois

Les dépenses globales d'investissement pour 2023 sur le territoire du Drac isérois sont évaluées à 2 300 000 € TTC environ déclinés comme ci-dessous.

Sur le territoire de la CC Matheysine les principales opérations menées en 2023, pour un montant global de 1 150 000 € TTC environ sont :

- Les études règlementaires de classement des cinq systèmes d'endiguement et les deux plans de gestion des matériaux sur la Malsanne et la Bonne ;
- la réalisation des travaux de restauration de la Bonne à Valbonnais, la poursuite des actions sur la végétation et les espèces exotiques envahissantes et les études de projet de l'opération de restauration de la Jonche à Pierre Châtel ;
- les travaux d'urgence prioritaires liés aux interventions GEMAPI (intervention sur une zone de déchets dans l'espace de bon fonctionnement de la plaine des Echauds...) et la provision pour des travaux d'urgence en cas de nouvelles crues.

Le montant d'investissement comprend la réalisation de travaux en maîtrise d'ouvrage déléguée du Département de l'Isère pour l'aménagement piscicole du pont des Fayettees et la réfection de sa berge d'un montant TTC de 240 000 € TTC en 2023 entièrement pris en charge par le Département.

Sur le territoire de la CC Trièves les principales opérations à mener en 2023 pour un montant global 520 000 € TTC environ sont :

- Les études règlementaires de classement des 2 systèmes d'endiguement et du plan de gestion des matériaux sur l'Ebron ;
- le démarrage de l'opération de restauration de la continuité écologique sur le seuil des Orgines à Prébois et la phase d'étude pour la protection de Cordéac contre les inondations du ruisseau de Chalanne ;
- la provision pour des travaux d'urgence en cas de crue.

Sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole les principales opérations menées en 2023 pour un montant global de 630 000 € TTC environ sont :

- la fin des travaux de la tranche 2 et la réalisation de la tranche 3 des travaux de restauration hydromorphologique de la Gresse aval ;
- la provision pour la réalisation de travaux d'urgence.

Les dépenses globales de fonctionnement pour 2023 sur l'UT Drac sont évaluées à 65 000 € TTC.

Ces dépenses ne comprennent pas le financement des postes et le financement des frais de fonctionnement généraux du SYMBHI.

Ils comprennent la réalisation des animations scolaires qui bénéficient à l'ensemble du territoire et l'entretien des ouvrages GEMAPI sur la CC Matheysine.

b-Sur le Grésivaudan

PAPI Isère amont

Pour la finalisation du projet Isère amont, les dépenses principales concerneront les tranches 2 et 3, et devraient représenter pour l'investissement un montant global de **4,2 millions d'€ TTC**, dont :

- 2.3 millions d'euros TTC pour les travaux ;
- 450 000 euros TTC pour l'ingénierie (mandat, maîtrise d'œuvre, études diverses) ;

Un faible montant pourra aussi être consacré à des dépenses de finalisation des acquisitions foncières des tranches 2 et 3 (prestations et achats de terrain).

Les travaux qui devront se terminer en 2023 concernent essentiellement les travaux à La Tronche de réalisation d'une station de pompage sur l'exutoire de la chantourne de La Tronche à proximité du CHU de Grenoble pour limiter le refoulement de l'Isère en cas de crue de celle-ci. Ainsi que les travaux de curage des plages de dépôts dans l'Isère et ceux en amont du pont de la Buissière ;

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles représentent environ **200 000 € TTC** et concernent l'ensemble des actions des axes 1 à 5 comprenant notamment la communication (outils cartographiques, sensibilisation), le suivi des outils PCS et DICRIM et les opérations de réduction de la vulnérabilité.

Affluents de l'Isère

Les dépenses sur les affluents concernent en grande partie le PAPI d'intention lancé en 2021, en sus d'opérations plus ponctuelles sur le périmètre.

Les opérations d'investissement représentent un montant global d'environ **1,5 M € TTC**

Ces opérations sont les suivantes :

- Finalisation des études de schémas d'aménagement et AVP lancés en 2020 et 2021 (Bréda, Lancey, Sonnant, Salin, Laval et Adrets, Craponoz, Crolles, Vorz amont) ;
- Poursuite des études de gestion des matériaux solides (Saint Eynard, Merdaret, Cernon) ;
- Lancement des dernières études de danger sur les systèmes d'endiguement prioritaires (Salin, Laval, Bréda, etc...) ;
- Travaux de restauration ou de confortement sur des ouvrages structurants.

L'enveloppe associée aux dépenses de fonctionnement représente environ **1 M € TTC**.

Ces dépenses concerneront les études associées aux axes 1 à 5 du PAPI d'intention, en particulier les dossiers réglementaires du plan de gestion de la végétation, l'étude de vulnérabilité, l'étude préliminaire à la réalisation des zonages pluviaux et le plan de communication et d'information au grand public. Seront également intégrés à ces dépenses les travaux d'entretien des ouvrages systèmes d'endiguement, des plages de dépôt et de la végétation ainsi que les travaux d'urgence.

c- Sur la Romanche

PAPI Romanche

En 2023, les dépenses d'investissement relèveront de la mise en œuvre des premières actions du Programme d'Etudes Préalables du PAPI Romanche. Elles atteindront 3 200 000 € TTC.

Une partie importante des dépenses d'investissement (à hauteur de 2,5 M € TTC) sera consacrée à la mise en œuvre des travaux de sécurisation prioritaires des digues de la Romanche à Bourg d'Oisans, y compris les prestations de mandat et maîtrise d'œuvre associées.

Les actions liées au démarrage du schéma d'aménagement intégré de la Romanche (Plaine de l'Oisans et gorges de la Romanche) pour la prévention des inondations et la restauration des milieux aquatiques représenteront également une part notable des investissements en 2023 (à hauteur de 490 000€ TTC), en lien avec les prestations suivantes :

- les études et investigations préliminaires : investigations géotechniques, topographiques, et les diagnostics environnementaux (inventaires faune/flore) ;
- le schéma intégré d'aménagement de la Romanche sur la plaine de l'Oisans et les gorges de la moyenne Romanche, intégrant les actions d'analyse coût/bénéfices et multicritères, et le diagnostic de vulnérabilité ;

D'autres actions du PEP feront l'objet d'investissement en 2023 (étude historique, étude du système d'avertissement local des crues, SDAL, concertation du grand public, marchés d'AMO...).

L'enveloppe allouée aux dépenses de fonctionnement est quant à elle estimée à environ 60 000 € TTC, et concerne essentiellement les mesures d'entretien et de suivi post travaux du projet Romanche Séchilienne.

Affluents de la Romanche

Sur les affluents de la Romanche coté Oisans, environ **650 000€ TTC** de **dépenses d'investissement** sont affectées aux opérations suivantes :

- Le montage du dossier de programme d'études préalables du PAPI affluents de la Romanche en Oisans ;
- Lancement des premières études du PEP affluents de la Romanche dont notamment le schéma d'aménagement du Vénéon ;
- Mise en œuvre de moyens pérennes pour le suivi des plages de dépôt selon leurs plans de gestion mis à jour techniquement et du point de vue administratif ;
- La réalisation de travaux de restauration des habitats aquatiques de la Rive à Bourg d'Oisans ;
- La poursuite des études pour les projets d'aménagement sur le Vénéon, les Étançons ;
- Le lancement de l'élaboration d'un plan de gestion de la végétation à l'échelle de l'Oisans ;
- La poursuite et finalisation des études réglementaires sur les systèmes d'endiguement ;

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à **110 000 € TTC** (hors charges en personnel et participation au fonctionnement général du SYMBHI et du pôle ouvrages).

Elles concernent les travaux d'entretien de la végétation le long de cours d'eau, de curage de plages de dépôt et les travaux d'urgence, les dépenses prévues dans le cadre de la convention avec le RTM, ainsi que des opérations de communication et des animations scolaires.

Projet Romanche Séchilienne

En ce qui concerne le projet Romanche Séchilienne, les dépenses en 2022 seront d'environ 100 000 € TTC, essentiellement en investissement, et relèveront des prestations suivantes :

- obligations de suivi réglementaire des aménagements réalisés dans le cadre du projet, notamment sur l'évolution hydromorphologique des bras recréés sur l'Île Falcon et au droit des Ruines de Séchilienne,
- travaux de plantation pour regarnissage des pieds de digues,
- finalisation de quelques acquisitions foncières.

d-Sur le Sud-Grésivaudan

Les dépenses d'investissement proposées concerneront principalement :

- la régularisation des systèmes d'endiguement sur le Merdaret à Chatte et la définition des travaux restant à mener ;
- la validation du programme de travaux sur la Cumane, la définition de l'espace de bon fonctionnement ainsi que l'engagement des premiers travaux ;
- L'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre d'une opération de restauration morphologique sur le bassin versant du Versoud ;
- la poursuite de la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Entretien des cours d'eau et de lutte contre les espèces végétales invasives ;
- La finalisation des plans de gestions des plages de dépôts du Rif de Coulange à Vinay et du Martinet à Saint-Quentin-sur-Isère et l'engagement des études sur les ouvrages de Mayoussière (L'Albenc) et l'Echinard (La Rivière).

Le montant prévisionnel global de dépenses en investissement est **évalué à 600 000 € TTC environ**.

Les dépenses globales de fonctionnement pour 2023 sur ce secteur sont évaluées à 185 000 € environ (hors charges personnel) pour mener à bien :

- l'animation du contrat de rivières et du Plan de Gestion de la Ressource en Eau ainsi qu'à la mise en œuvre des actions du programme pluriannuel qui sont reconduites : animations scolaires et sensibilisations tous publics aux thématiques liées aux milieux aquatiques ;
- la finalisation des études de connaissances et la poursuite des bilans du contrat de rivières Sud Grésivaudan : étude de relation nappe rivières, observatoire qualité et étude bilan ;
- la validation du Plan de Gestion Stratégique des Zones humides et la mise en œuvre des premières actions ;
- La mise en place de suivi de l'évolution des cours d'eau suite à la réalisation des opérations de restauration ;
- l'entretien selon les besoins des ouvrages hydrauliques en gestion.

e- Vercors – Bourne

Les dépenses d'investissement pour 2023, évaluées à **151 000 € TTC**, concernent :

- La réalisation d'une étude de faisabilité pour la restauration morpho-écologique de la Bourne amont (commune de Lans-en-Vercors) et du Méaudret (commune d'Autrans-Méaudre-en-Vercors) ;
- La poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre du programme de restauration de la Lyonne (commune de St Jean-en-Royans), jusqu'à la phase PRO et dépôt des dossiers réglementaires pour instruction (loi sur l'eau ...)

Les dépenses de fonctionnement pour 2023, évaluées à 275 000 € TTC (hors charges de personnel) concernent :

- La réalisation d'un plan stratégique de gestion des zones humides sur le secteur 4 Montagnes (communes de Corrençon-en-Vercors, Villard-de-Lans, Lans-en-Vercors et Autrans-Méaudre-en-Vercors),
- La poursuite des études de danger sur 2 systèmes d'endiguement (camping du Pont-de-Manne à St Thomas-en-Royans et écosite de Fenat à Villard-de-Lans),
- Des opérations ponctuelles (végétation, travaux d'urgence ...),
- Une étude de suivi de la basse Bourne, dans le cadre d'une étude d'expérimentation sur les éclusées engagée par l'Agence de l'Eau. Cette opération sous maîtrise d'ouvrage du SYMBHI s'inscrit dans un partenariat (en cours d'élaboration) avec le Syndicat d'Irrigation Drômois, EDF et l'Agence de l'Eau.

f- Voironnais

Le montant prévisionnel 2023 des dépenses d'investissement est évalué à 1 280 000 € TTC et s'articule autour des deux programmes d'actions en cours sur le territoire « Voironnais » :

- Contrat de Rivières Paladru-Fure-Morge-Olon ;
- PAPI d'intention Paladru-Fure-Morge-Olon-Roize.

En 2023, **les dépenses d'investissement relatives au PAPI sont estimées à 302 000 € TTC** et concerneront la réalisation ou la poursuite des études suivantes :

- Etudes de danger (EDD) et classement des différents systèmes d'endiguement (SE) dont l'EDD « torrentielle » et le classement du SE de la Roize à Voreppe, du Rival à Tullins, du Malsouche à Voreppe, de la Rossetière à St Aupre) et de la Morge à Moirans ;
- Schéma d'aménagement intégré sur les bassins versants de la Morge et de l'Olon pour la prévention des inondations et la restauration des milieux aquatiques ;
- Etude de diagnostic de la vulnérabilité globale du territoire vis-à-vis des inondations ;
- Elaboration des plans de gestion des ouvrages hydrauliques (plages de dépôts...) et études d'aménagements.

Concernant le Contrat de Rivières, les dépenses d'investissement porteront sur la mise en œuvre des actions suivantes :

- Travaux de restauration hydromorphologique de la Morge sur le secteur de la Patinière à Saint-Jean de Moirans/Voiron et du Pont de la Violette à Moirans ;
- Travaux de restauration hydromorphologique de la Grande Rigole à Poliéas ;
- Finalisation des travaux de restauration hydromorphologique de l'Olon à Saint-Cassien ;
- Etablissement du protocole de gestion de la zone humide au pré de l'Ars ;
- Bathymétrie de l'exutoire du lac de Paladru ;
- Mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) des cours d'eau et de lutte contre les espèces végétales invasives ;
- Restauration de la continuité écologique d'un ouvrage classé Liste 2 (Seuil de la Pierre à St Etienne de Crossey).

Le montant global des dépenses d'investissement programmées en 2023, liées au Contrat de Rivières est estimé à 782 000 € TTC.

Plusieurs autres actions seront poursuivies ou engagées en 2023 :

- Finalisation de l'étude hydraulique et du programme d'aménagements contre les crues du Gorgeat (Coublevie-Voiron) et l'élaboration d'un marché de maîtrise d'œuvre avec étude au stade AVP des scénarii d'aménagements ;
- Elaboration d'un marché de maîtrise d'œuvre et réalisation d'une première tranche de travaux visant à prévenir les inondations du Janin à Charavines suite à l'étude réalisée en 2022 ;
- Acquisitions foncières dont l'emprise du piège à embâcles de la Morge à Voiron.

Ce montant global d'investissement 2023 ne comprend pas la rétrocession de l'excédent d'exploitation de 21 265 € liée à la restitution de la compétence « assainissement collectif » exercée par l'ex-SYLARIV et le remboursement du capital des emprunts d'un montant d'environ 38 500 €.

Les dépenses de fonctionnement 2023 sont estimées à 520 000 € TTC (hors charges de personnel).

Elles financeront notamment :

- Les prestations de services pour la réalisation du programme de sensibilisation du public scolaire sur la thématique de l'eau dans le cadre du Contrat de rivière Paladru-Fure-Morge-Olon ;
- Les travaux ponctuels sur les berges ou dans le lit des cours d'eau du bassin versant afin de rétablir ou maintenir les écoulements ;
- L'entretien ponctuel et/ou travaux de curage des ouvrages hydrauliques (plages de dépôt, pièges à embâcles afin de prévenir les risques d'inondation) ;
- Les frais d'entretien et de maintenance du bassin de rétention Montponçon (Voiron) ;
- Le remboursement des intérêts des emprunts ;
- La rétrocession d'un excédent d'exploitation d'un montant de 422 671,86 € lié à la restitution de la compétence « assainissement collectif » exercée par l'ex-SYLARIV.

g- Gestion des systèmes d'endiguement

Les dépenses concerneront les opérations courantes de surveillance, de gestion et d'entretien des principaux systèmes d'endiguement gérés par le SYMBHI (Isère, Drac, Romanche, Eau d'Olle, Gresse, Roize, Lignarre) et dont le Pôle Ouvrages assure l'entretien et la procédure d'autorisation.

Les dépenses de fonctionnement, hors personnel et remboursement des intérêts de la dette ADIDR sont estimées à 529 000 € TTC : entretien mécanique de la végétation (fauchage), maintenance électromécanique, abonnements et consommation énergie et transmission, entretien des accès, portails, signalisation, enlèvement des dépôts sauvages. Le remboursement des intérêts de la dette ADIDR s'élèvent à 46 513 €.

Les dépenses d'investissement, hors remboursement de la dette ADIDR s'élèvent à 2 975 000 € TTC environ et recouvrent les postes suivants :

- Gestion du domaine public fluvial (DPF) de l'Isère : suivi bathymétrique, opérations d'extraction de sédiments et d'entretien de la végétation.
- Ingénierie / études :
 - Compléments aux études de danger en cours d'instruction afin de répondre aux exigences des services instructeurs de l'Etat,
 - Réalisation de visites techniques approfondies (VTA) de digues et ouvrages contributifs,
 - Topographie et étude d'avant-projet concernant les travaux d'urgence à réaliser sur la digue rive droite de la Romanche à la confluence Romanche-Vénéon, et l'épaississement de la digue de l'Isère rive gauche à Noyarey.
- Travaux :
 - de génie civil d'une part avec réalisation d'une passe à poissons sur le canal de Palluel et travaux de réparation de la digue rive droite de la Romanche à la confluence avec le Vénéon ;
 - d'entretien de la végétation présente sur les digues d'autre part : travaux forestiers intégrés dans les plans de gestion de la végétation.
- Dépenses diverses : matériel et outillage, foncier, développement du module du logiciel technique SIRS de suivi des systèmes d'endiguement.

Le remboursement du capital de la dette ADIDR s'élève pour cette année à 355 385 € et sera appelé auprès des EPCI concernés pour la part historique des communes et des ASA.

Les dépenses liées à la gestion des systèmes d'endiguement, hors dette ADIDR, sont estimées à 3 504 000 € TTC pour 2023, contre 1 460 000 € TTC pour 2022, soit une augmentation de 2 044 000 €.

La moitié de l'augmentation du budget est liée aux opérations en lien avec la prise de possession par le SYMBHI du DPF de l'Isère à l'amont de Grenoble (extractions de matériaux visant à maintenir le profil en long d'équilibre de l'Isère, suivi bathymétrique). On notera, que le transfert du DPF de l'Etat au SYMBHI s'est accompagné du versement d'une dotation forfaitaire de 7 000 000 € visant notamment à contribuer aux opérations d'entretien du lit. L'autre moitié de l'augmentation du budget s'explique en grande partie par des travaux notables (passe à poissons canal de Palluel, travaux d'urgence à la confluence Romanche-Vénéon), par des compléments aux études de dangers

et enfin par des opérations de fauchage et de maintenance (ouvrages électromécaniques et télésurveillance) plus importantes sur le système d'endiguement Isère amont.

3-Prévisions concernant les dépenses générales concourant au fonctionnement du SYMBHI

Les dépenses générales concourant au fonctionnement du SYMBHI sont les suivantes :

- Les charges de personnel en section de fonctionnement :
 - Pour les dépenses non spécifiques aux différentes unités territoriales (Direction, pôle administratif et missions transversales²), le montant est estimé à 740 000 € pour 2023.
 - Pour les dépenses affectées aux différentes unités territoriales et au pôle ouvrage, le montant est estimé à 1,85 millions d'euros.
 - Les charges générales du Syndicat en section de fonctionnement pour un montant évalué à 590 000 €, elles contribuent principalement à la location des bâtiments et leurs charges, à l'entretien des véhicules, à l'acquisition de fournitures et petits équipements, aux frais de télécommunication, aux différentes assurances...etc
 - Les dépenses en section d'investissement pour un montant évalué à 1 037 000 € dont principalement :
 - 671 000 € liées à l'acquisition de locaux : le dépôt du permis de construire est prévu au cours du deuxième trimestre 2023 avec le paiement d'un deuxième acompte de 650 000 € une fois le délai de recours des tiers purgé. Les frais d'ingénierie diverse et études sont estimées à 20 000 € ;
 - 182 750 € d'acquisition foncière des nouveaux locaux ;
 - 131 000 € d'investissement pour un droit d'usage sur des réseaux de fibre optique ;
 - 22 500 € pour l'acquisition d'un parc informatique et le matériel associé (autonomisation du SYMBHI) ;
 - 30 000 € pour le remplacement d'un véhicule (véhicule électrique).
 - Les dépenses concourant à la communication institutionnelle du Syndicat (non spécifiques à certains projets) pour un montant évalué à 20 000 €.

En conclusion le Budget 2023 du SYMBHI pourrait s'équilibrer en recettes et en dépenses réelles **à environ** :

- **6 millions d'euros en fonctionnement** (dont 450 K€ de reports),
- **20 millions d'euros en investissement** (dont 1,9 M€ de reports)

Concernant les recettes, et compte tenu de l'ensemble des recettes extérieures possibles qui auront été sollicitées, les contributions des membres seront dans la limite des montants discutés avec chaque membre.

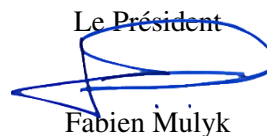
Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- de prendre acte des orientations budgétaires du SYMBHI au titre de l'année 2023.

Fait à Grenoble, le 31 janvier 2023

Extrait certifié conforme,

Le Président



Fabien Mulyk